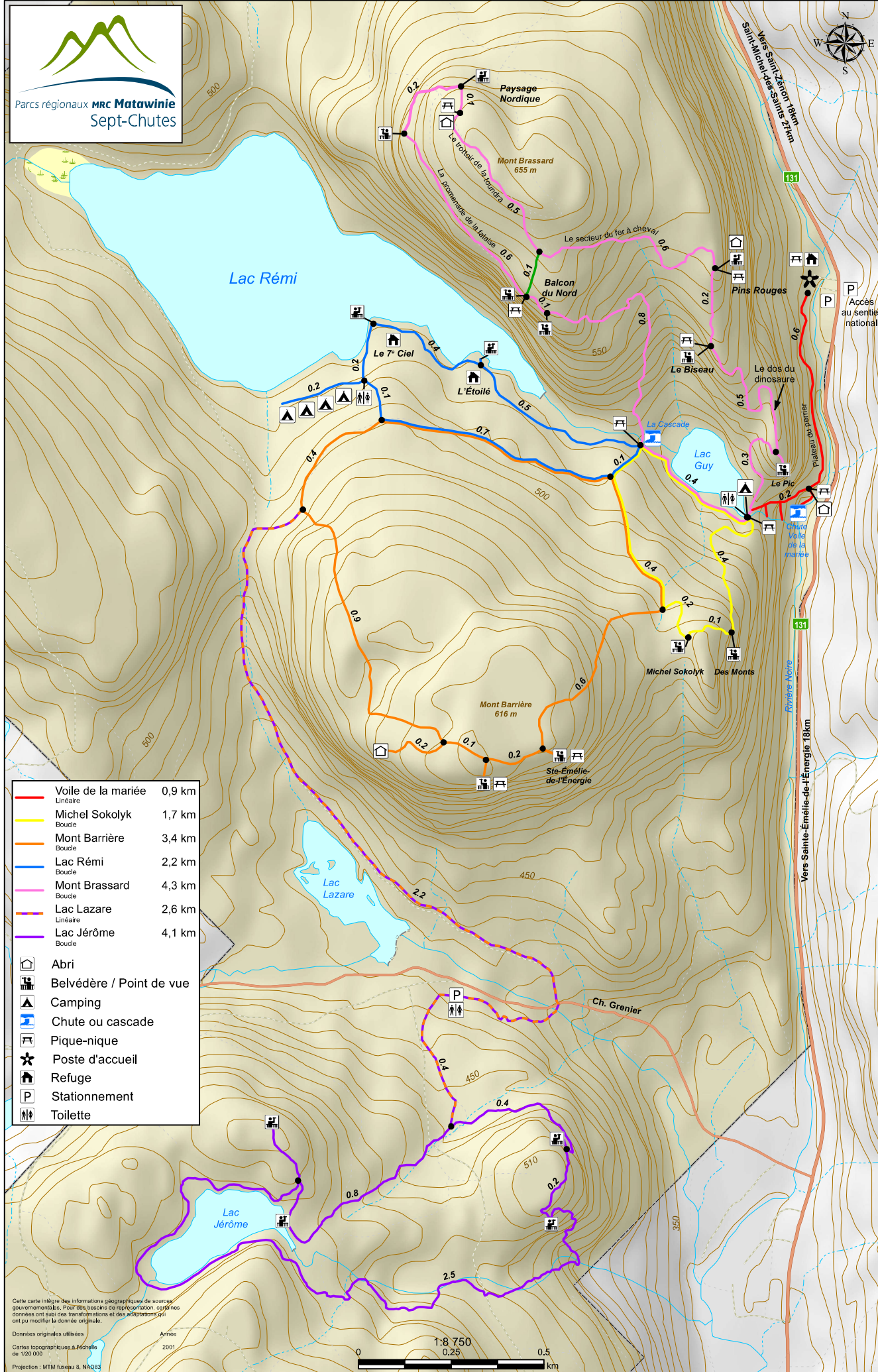




Cette carte intègre des informations géographiques de sources gouvernementales. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Données originales utilisées

Cartes topog
de 1:20 000

Projection : MTM fusion 8, MAD81

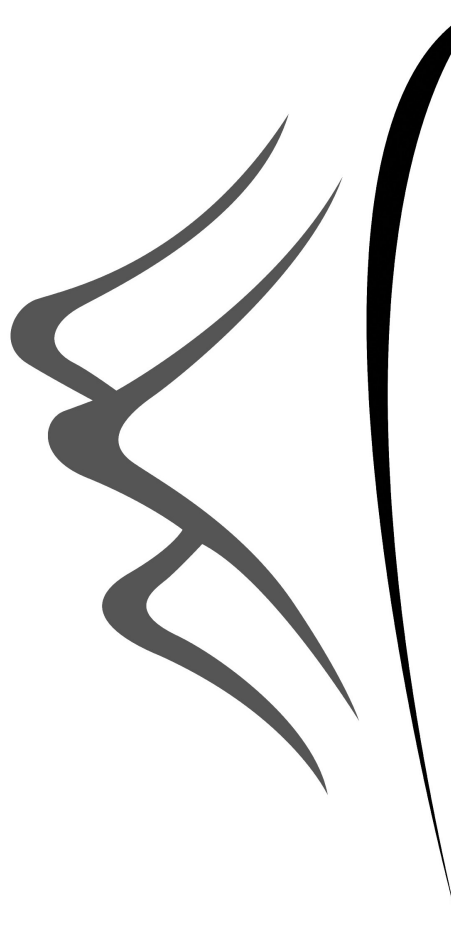
Από

1.8

0

0.5

kr



Parcs régionaux **MRC Matawinie**

Sept-Chutes

COORDONNÉES:

Téléphone: 450 884-0484

Centrale de réservation

1 866 266-2730

Site web: www.parcregionaux.org

OUVERT À L'ANNÉE

Bienvenue au Parc régional des Sept-Chutes !

Malgré ce que son nom indique, le parc ne compte qu'une seule chute, la 7e! Les 7 chutes sont situées sur la rivière Noire, que vous apercevez parfois le long de la route 131, sur une distance de 28 km entre Ste-Émélie-de-l'Énergie et St-Zénon.

TABLEAU DES SENTIERS – PARC RÉGIONAL DES SEPT-CHUTES

Nom du sentier	Longueur (km) Distance aller-retour	Durée approx.	Degré de difficulté	Particularités
Voile de la Mariée	2	+ ou - 1 heure	Intermédiaire	Longue la rivière, très accidentée, accès à la chute de 60 m de hauteur
Mont Brassard (balisé en rose)	6.7	+ ou - 3 heures	Intermédiaire fort	7 points de vue, sentier rocheux, cap de roche
Mont Brassard avec raccourci (balisé en rose, raccourci en vert)	5.2	+ ou - 2 heures	Intermédiaire fort	5 points de vue, sentier rocheux, cap de roche
Mont Barrière (balisé en orange Jaune et bleu)	6.7	+ ou - 3 heures	Intermédiaire fort	4 points de vue, sentier en forêt
Michel Sokolyk (balisé en jaune)	3.8	+ ou - 2 heures	Intermédiaire moyen	Bonne montée du côté ouest
Lac Rémi (balisé en bleu)	4.9	+ ou - 2 heures	Intermédiaire moyen, faible	Plat longeant le lac Rémi
Lac Jérôme (balisé en violet)	14	+ ou - 7 heures	Intermédiaire fort	Ruisseau, points de vue

AVERTISSEMENTS:

- Sentières très accidentés.
- Souliers fermés recommandés.
- Pas de sens unique dans le sentier.
- La durée indiquée est approximative. Elle peut varier en fonction de chaque randonneur selon son propre rythme de marche et sa condition physique.

TABLEAU DES REFUGES

Nom des refuges	Capacité d'hébergement	Distance du stationnement (ch. Grenier)	Distance du stationnement (rte 131)
L'Étoilé	6	3.2 km	1.8 km
Le 7 ^e ciel	6	3 km	2 km

RÈGLEMENTATION

- Tous les animaux domestiques sont interdits (...), exception faite des chiens et des chats à condition d'être retenus, en tout temps, au moyen d'une laisse dont la longueur ne peut excéder deux (2) mètres.
- En tout temps, le propriétaire doit ramasser les excréments de son animal.
- Il est interdit de jeter des déchets le long des sentiers.
- Il est interdit de couper, briser, mutiler tout arbre ou plante dans un parc régional.

MERCI DE RESPECTER LA RÉGLEMENTATION DU PARC !